

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière

GRADE DE : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
PICQUETTE Elodie	F	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2017	01/11/2018	7 ^{ème}	01/06/2024	01/04/2025

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	100%	0	0%	5
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	100%	0	0%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 5 mars 2025

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière

GRADE DE : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
MAYER Anne-Sophie	F	Adjoint administratif territorial	01/03/2015	01/03/2015	7 ^{ème}	14/01/2023	01/04/2025
GALLET Julien	H	Adjoint administratif territorial	01/09/2017	01/09/2017	7 ^{ème}	17/01/2023	01/09/2025

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	6	85,71%	1	14,29%	7
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	50%	1	50%	2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 5 mars 2025

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
RINGOT Mélanie	F	Adjoint du patrimoine	04/07/2016	04/07/2016	7 ^{ème}	20/06/2024	01/04/2025

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	100%	0	0%	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	100%	0	0%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 5 mars 2025

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
KARBOWSKI David	H	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/06/2002	01/09/2016	10 ^{ème}	03/12/2024	01/04/2025

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	39	72,22%	15	27,78%	54
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0%	1	100%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 5 mars 2025

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Brigadier-chef principal de police municipale

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
CHOMBART Clotilde	F	Gardien-brigadier	01/04/2020	01/04/2020	6 ^{ème}	22/01/2025	01/07/2025
DEMARETZ Loïc	H	Gardien-brigadier	01/04/2019	01/04/2019	7 ^{ème}	05/01/2024	01/07/2025
PLOUCHART Loïc	H	Gardien-brigadier	01/03/2019	01/03/2019	8 ^{ème}	06/07/2023	01/07/2025

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	33,33%	2	66,67%	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	33,33%	2	66,67%	3

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 5 mars 2025

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
TISON Magalie	F	Rédacteur	01/07/2020	01/07/2020	8 ^{ème}	01/08/2023	01/07/2025

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	100%	0	0%	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	100%	0	0%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 5 mars 2025

Le Maire



Ludovic PAJOT

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

COLLECTIVITÉ : Ville de Bruay-La-Buissière
GRADE DE : Technicien principal de 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

NOM D'USAGE PRENOM	FEMME (F) / HOMME (H)	GRADE ACTUEL	DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE D'EMPLOIS	DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE	ECHELON	DATE D'ANCIENNE DANS L'ECHELON	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT
LUBIN Stéphane	H	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2016	01/07/2016	7 ^{ème}	24/10/2022	01/04/2025

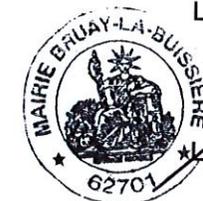
Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Nombre de femmes	% de femmes	Nombres d'hommes	% d'hommes	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	50%	1	50%	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0%	1	100%	1

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

A Bruay-La-Buissière, le 5 mars 2025

Le Maire



*Ludovic PAJOT